



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

**Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09
www.fr.ch/dee

—

Plan cantonal des transports et plan directeur cantonal: Consultation publique **Informations générales**

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) mettent en consultation publique la révision du plan cantonal des transports et les modifications du plan directeur cantonal y relatives pour une période de deux mois sur la base de l'avis paru dans la Feuille d'avis officielle n° 36, du 9 septembre 2011, soit du 9 septembre 2011 au 9 novembre 2011. Conformément aux dispositions légales, les Conseils communaux disposent d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 9 décembre 2011, pour communiquer leur prise de position au Service des transports et de l'énergie, Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg.

Après la consultation publique, le projet de révision partielle du plan cantonal des transports et des thèmes du plan directeur cantonal feront l'objet d'un rapport au Grand Conseil avant son adoption par le Conseil d'Etat. Les modifications du plan directeur cantonal seront, par la suite, transmises à la Confédération pour approbation.

La présente révision est motivée essentiellement par la nécessité d'adapter le Plan cantonal des transports (PCTr) aux exigences de la nouvelle LATeC du 2 décembre 2008 et notamment l'article 94 alinéa 1 qui mentionne que l'équipement de base des zones à bâtir comprend « le raccordement raisonnable à un moyen de transports publics ». De plus, elle intègre les décisions du Conseil d'Etat concernant la mise en place d'un réseau express régional fribourgeois (RER Fribourg | Freiburg).

Les parties marquées en gras correspondent au texte modifié qui fait l'objet de la consultation.

—